

**Tableau 2 – Éligibilité à la taxonomie de l’UE : Évaluation – CapEx**

CDA ou EDA <sup>1</sup>	Objectif env.	Numéro d’activité	Titre de l’activité	Catégorie de CapEx	% de CapEx total
CDA / Annexe I	CCM	6,5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Catégorie C	12,0%
CDA / Annexe I	CCM	7,4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l’intérieur de bâtiments	Catégorie C	0,6%
CDA / Annexe I	CCM	7,7	Acquisition et propriété de bâtiments	Catégorie C	16,5%
EDA / Annexe II	CE	5,5	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	Catégorie C	0,3%
EDA / Annexe II	CE	1,2	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Catégorie A	16,5%
EDA / Annexe II	CE	5,1	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	Catégorie A	0,3%
EDA / Annexe II	CE	5,2	Vente de pièces détachées	Catégorie A	0,1%
EDA / Annexe II	CE	5,5	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	Catégorie A	0,9%

<sup>1</sup> CDA (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l’UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);  
EDA (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l’UE relatif à l’environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants)